



A R R Ê T É

N°2023/T177

Objet :
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de VIF,
Guy GENET

Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'arrêté du Maire n°2021/R252 en date du 23 novembre 2021, portant délégation de fonction et de signature au profit de Monsieur Jean-Marc GRAND ;
Vu la demande en date du 31 octobre 2023 par laquelle l'entreprise ELECTRON TP – 73 rue de la République - 38 490 LES ABRETS, sollicite l'autorisation de procéder aux travaux de création d'un réseau télécom pour le compte d'ORANGE ;
Vu l'arrêté 23-PV00831 délivré en date du 11 octobre 2023 par les services de Grenoble Alpes Métropole au profit d'ORANGE ;
Vu l'erreur matérielle dans la rédaction de l'arrêté 2023T170 délivré en date du 06 novembre 2023 au profit d'Electron TP ;
Vu l'arrêté 2023T171 délivré en date du 07 novembre 2023 au profit d'Electron TP ;
Considérant que les travaux de création d'un réseau télécom n'ont pu être effectués dans les délais impartis ;
Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise chargée de leur réalisation, et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE :

Article 1 Les prescriptions de l'arrêté 2023T171 sont prorogées du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 inclus et de 09h00 à 16h00.

Article 2 : Exécution

Le Maire de la commune de Vif, la Directrice Générale des Services de la commune et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIF. Il sera également notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter du premier jour de sa publication.

Vif, le 21 NOV 2023

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux, risques majeurs, sécurité des ERP,
espaces verts, accessibilité et infrastructures scolaires,
Jean-Marc GRAND